

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CSE

Auvergne
Rhône-Alpes



REUNION DU 8 OCTOBRE 2025

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES 2026

VOS ELUS CSE

Employés

Delphine RICCI
Pascal BANNWARTH
Nina ZORINE
Sihem NAGOUSI
Adeline SOUCHON
Mathieu MALMENAIDE
Asia LOUNIS
Werner ROMAN
Elisabett DA SILVA
Fatiha BEKADDAR

Agents de maitrise Techniciens

Laurent MERIQUE
Fatima CHIKHAOUI
Sylvain BRUGIROUX
Stéphanie VILLEMIN
Pascal DAMBROSIO
Muriel SALOMON GAGNAIRE
Sihem SOUKI
Sébastien VACHER
Virginie FABRE
Benoît LUCHEZ-GAUVIN
Touria BEN MENNI
Patrice MEGOZ
Marie-Pierre GARRY

Cadres

Isabelle DE OLIVEIRA
Christian BEC

REPRESENTANT SYNDICAL SNAP

Hicham JAKIR

VOTRE DELEGUE REGIONAL

Sylvain BRUGIROUX

SNAP Modalités d'accès aux prestations en 2026

Le **SNAP** a voté favorablement les modalités suivantes :

- **Bénéficiaires** : les CDI, CDD, CUI présents au moment de la demande et des événements, les agents en maladie sans traitement, les retraités pour les locations et activités du CSE.
- **Conditions d'ancienneté** : pas de condition d'ancienneté.
- **Proratiation** des dotations en fonction de la durée du contrat sur 2026.

Le programme ASC 2026

Le **SNAP** a voté POUR les dotations et prestations suivantes :

Prestations 2026	Montant
Vacances, loisirs, sports, billetterie et culture	<p>Montant de 460 €</p> <p>Utilisations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ remboursement sur factures, ✓ chèques vacances, culture ✓ participation à une location ou une activité du CSE. <p>Ligne budgétaire de 2 700 000 €</p> <p>Dates de commandes le 26/03/26, 21/05/26, 03/09/26, 19/11/26, 04/02/27</p>
Enfant moins de 18 ans	<p>Montant :</p> <p>Revenu fiscal supérieur ou égal à 50 000 euros = 260 €</p> <p>Revenu fiscal inférieur à 50 000 euros = 300 €</p> <p>Mêmes modalités de versement qu'en 2024.</p> <p>Ligne budgétaire de 1 266 000 €.</p> <p>Dates de commandes le 26/03/26, 21/05/26, 03/09/26, 19/11/26, 04/02/27</p>
Enfant de 18 à 25 ans	<p>Enfant scolarisé à charge fiscalement.</p> <p>Dotation en chèques vacances et/ou en chèques culture.</p> <p>Montant :</p> <p>Revenu fiscal supérieur ou égal à 50 000 euros = 110 €</p> <p>Revenus fiscal inférieur à 50 000 euros = 130 €</p> <p>Ligne budgétaire de 144 000 €.</p> <p>Dates de commandes le 26/03/26, 21/05/26, 03/09/26, 19/11/26, 04/02/27</p>
Enfant handicapé	<p>Accessible sans condition d'ancienneté et sans proratisation.</p> <p>Allocation de 1200 € à 1500 € suivant l'âge de l'enfant versée annuellement. Même modalités qu'en 2025.</p> <p>Ligne budgétaire de 200 000 €. (190 000€ en 2025)</p>

SNAP

PROCHE, ACTIF, humain !

Syndicat **NA**tional du **P**ersonnel de France Travail

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Cliquez ici pour adhérer au SNAP

✉ syndicat.snap-ara@francetravail.fr www.snap-francetravail.fr



REUNION DU 15 NOVEMBRE 2024 2/2



Prestations 2025	Montant et modalités
Évènements familiaux	100 € de chèques cadeau (mariage, PACS, naissance, adoption, départ en retraite). 500 € de don pour le décès de l'agent, de son conjoint ou d'un enfant de l'agent à charge fiscalement. Ligne budgétaire de 40 000 € .
Fonds de secours	Accessible sans condition d'ancienneté. Ligne budgétaire de 80 000 € .
Chalets d'Annecy	Du vendredi 4 avril 2026 au dimanche 27 septembre 2026 (dates à confirmer) Pour les agents d'Auvergne Rhône Alpes Tarifs haute saison (vacances scolaires zone A) = 290 € Tarif basse saison (avril – mai – juin –septembre) = 210 € Tarif à la nuitée (2 nuits minimum, plafonné au coût hebdomadaire selon la saison €) = 55 €
Locations	Bénéficiaires : ✓ Les agents présents et payés au moment de la demande et de la location ✓ Les agents en maladie avec ou sans traitement ✓ Les retraités Participation : 50 % de prise en charge du prix prestataire par le CSE. Ligne budgétaire de 230 000 € . Calendrier ✓ Ouverture des locations : jeudi 18 décembre 2026 ✓ Fin des inscriptions : jeudi 22 janvier 2026 ✓ Fin de réception des acomptes : lundi 26 janvier 2026 ✓ Réponses aux agents : lundi 2 février 2026
Petites activités	Conditions d'accès : Les petites activités sont accessibles sans condition d'ancienneté et sans proratisation. Participation de 50 % du prix prestataire pour les petites activités au titre de 2026. Possibilité de demander 2 billets par agent (nombre maximum de billet = nombre de billets correspondant à la composition du foyer de l'agent ayant des ayant-droits). Les élus du CSE ont mandaté la Commission ASC pour faire des propositions de petites activités de groupe et de billetterie sur le territoire Auvergne / Rhône-Alpes dans la limite d'un montant de 250 € par activité, pouvant inclure une nuitée. Calendrier : ✓ Ouverture : lundi 23 mars 2026 ✓ Fin des inscriptions : mercredi 22 avril 2026 ✓ Fin des réceptions de règlement : lundi 27 avril 2026 ✓ Réponses aux agents : jeudi 30 avril 2026 Ligne budgétaire de 60 000 € .
Noël	Dotation de Noël dont le montant sera défini lors du dernier trimestre 2026.

DOTATION DE NOËL 2025

Votre dotation de Noël 2025 d'un montant de 100€ sera disponible début décembre.

